

## CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Intervention Antoine DAMIANI

Décision de modification n° 1 pour 2013

Jeudi 7 novembre 2013

Il s'agit d'une toute petite décision modificative puisqu'elle affecte 1 % du budget soit 11,3 M€. Néanmoins il s'agit d'une révision à la baisse d'un budget primitif déjà jugé chiche, sans ambition, apparaissant comme une coquille vide.

Cette D.M., vous avez été conduit à la soumettre au vote de l'assemblée départementale en raison d'une baisse prévisible des droits de mutation que vous estimez à 40 M€. Notre budget est de plus en plus dépendant de cette recette aléatoire et si la situation devait perdurer on se demande comment ne se produira pas à terme le terrible effet ciseau. Une rentrée supplémentaire de la CVAE de l'ordre de 5 M€ donne une petite bouffée d'oxygène mais le mal est profond.

Vous arguez inlassablement la baisse des dotations de l'Etat, la compensation partielle des compétences transférées mais le problème existait bien avant l'élection de François Hollande à la tête du Pays et la situation eût été identique si Sarkozy avait été réélu lui qui prévoyait une baisse de 2 milliards d'Euros par an sur 5 ans en direction des collectivités.

Résultat de cette D.M. : Si les crédits RSA comme la loi vous y contraint progressent de 8,9 M€ et servent à faire face à l'augmentation des allocataires, ils sont intégralement compensés et même au-delà par une amputation des crédits destinés à l'APA (-6,7M€) et en direction des handicapés (-2,6 M€).

Au final ce sont les investissements déjà largement en recul au budget primitif qui trinquent : - 11,3 M€.

Nous avons voté **contre** le budget primitif 2013, jugé insatisfaisant. Comme cette DM s'inscrit dans la même logique, c'est en toute logique que nous adopterons le même vote.